



CAISSE D'ÉPARGNE
DES ALPES
P
S
130
131

DIRECTION DU CONTENTIEUX

Emetteur : Anne-Marie PORCEL
Téléphone : 04.76.28.36.51
Télécopie : 04.76.28.36.97

*AR double
ce 12/11/02*

MAITRE GERMAIN GUEPIN
MANDATAIRE JUDICIAIRE
4 PLACE SAINT MAURICE
74000 ANNECY

LETTRE RECOMMANDEE AVEC AR

Vos Réf :
Nos Réf à rappeler : CTX /AMP
Déclaration de créance c/ la SARL OUTILAC

Grenoble, le 7 Novembre 2002

Maître,

Par jugement du 16.07.2002, le Tribunal de Grande Instance d'Annecy statuant commercialement a prononcé l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'encontre de la :

SARL OUTILAC
LA PETITE BALME
74330 SILLINGY
Activité : Distribution de pièces de fixation , d'outillage et de quincaillerie industrielle
RCS Annecy B 382.232.387

et vous avait été nommé Représentant des Créanciers .

Vous trouverez donc sous ce pli , en double exemplaire , notre déclaration de créance , accompagnée des pièces justificatives.

Vous voudrez bien nous retourner un exemplaire de la susdite déclaration revêtu de votre signature, à l'aide de l'enveloppe 'T' ci jointe.

Nous vous en remercions par avance et ,

Nous vous prions d'agréer, Maître, l'expression de nos sentiments distingués.

LE CONTENTIEUX DES ENTREPRISES
AM PORCEL

Porcel

DECLARATION DE CREANCE

La Caisse d'Épargne et de Prévoyance des Alpes, Société Anonyme Coopérative à Directoire et Conseil d'Orientation et de Surveillance, Banque régie par la loi n° 99-532 du 25 Juin 1999 relative à l'épargne et à la sécurité financière, la loi n° 47 - 1775 du 10 Septembre 1947 portant statut de la coopération, la loi n° 66-537 du 24 Juillet 1966 sur les Sociétés Commerciales, la loi n° 84-46 du 24 Janvier 1984 relative à l'activité et au contrôle des établissements de crédit, la loi n° 96-597 du 2 Juillet 1996 de modernisation des activités financières, au capital de 90 431 000 Euros, ayant son siège social à Grenoble (38000), 10 Rue Hébert, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Grenoble sous le numéro D 384.006.029,

Représentée par Monsieur Raymond JOFFIN, Directeur de la Direction du Contentieux de la Caisse d'Épargne des Alpes, ayant reçu par acte notarié en date des 01.03 et 10.04.2002 pouvoir à l'effet des présentes de Monsieur Joel GELAS, Membre du Directoire et Directeur Général de la Caisse d'Épargne des Alpes, qui a lui-même été habilité par délégation de pouvoirs en date du 17.12.2001 du Conseil d'Orientation et de Surveillance et du Directoire,

Déclare à Maître Germain GUEPIN, Représentant des Créanciers, nommé à cette fonction par jugement du Tribunal de Grande Instance d'Annecy statuant commercialement en date du 16.07.2002,

Qu'elle est créancière et requiert son admission au passif de la :

**SARL OUTILAC
LA PETITE BALME
74330 SILLINGY**

I - A TITRE CHIROGRAPHAIRES ECHU :

En vertu de l'escompte de factures dont la propriété lui a été cédée en vertu de la loi DAILLY représentant une somme globale de 4.723,49 Euros, suivant détail :

TIRES	ECHEANCES	MONTANTS IMPAYES
Barberis	20.07.02	195,45 Euros
Barberis	20.07.02	309,17 Euros
Decmat	31.07.02	117,40 Euros
Sdtl	31.07.02	855,54 Euros
Sntl	31.07.02	28,11 Euros
Savoie Casse	31.07.02	135,74 Euros
Savoie Casse	31.07.02	103,93 Euros
Savoie Casse	31.07.02	59,68 Euros
Du Castellan	31.07.02	208,61 Euros
Vigroux TP	31.07.02	140,79 Euros
Pro Ride Engineering	31.07.02	113,14 Euros
Baggiarini	10.08.02	83,85 Euros
Scierie Galofaro	10.08.02	802,57 Euros

Déclaration de créance Caisse d'Épargne des Alpes contre la SARL OUTILAC

Siège Social : 10, rue Hébert - B.P. 225 - 38043 GRENOBLE CEDEX 9

Téléphone 04 76 28 38 48 - Fax 04 76 28 38 50 - Télex 980275 - SWIFT : CEPAFRPP382 - www.caisse-epargne.fr

Caisse d'Épargne et de Prévoyance des Alpes - Société Anonyme à Directoire et Conseil d'Orientation et de Surveillance, banque coopérative régie par la loi n° 99-532 du 25 juin 1999 codifiée dans le Code monétaire et financier sous les articles L.512-85 et suivants, au capital de EUR 90 431 000 - 384 006 029 R.C.S. Grenoble

Société de courtage d'assurances - Garantie financière et assurance R.C.P. conformes aux articles L.530-1 et L.530-2 du Code des Assurances

Poids Lourds 38 Centralp	31.07.02	255,26 Euros
Vigroux TP	30.08.02	140,79 Euros
Auto Pièces Grenoble	31.08.02	419,46 Euros
Bouillargues Automobiles	31.08.02	198,81 Euros
Barberis	20.09.02	428,49 Euros
Barberis	20.09.02	126,70 Euros
	Total	4.723,49 Euros

II - A TITRE CHIROGRAPHAIRES :

En vertu d'un acte sous seings privés en date à Grenoble du 3.08.2001 comportant prêt n° 10114909 82 1 aux caractéristiques suivantes :

Nature	Prêt aux conditions du marché
Montant	76.224,51 euros
Durée	60 mois
Taux	5,80 %
Périodicité	Mensualités constantes

POUR :

Sommes échues au 16.07.2002 :

- Echéances impayées

0

Sommes à échoir au 16.07.2002 :

-49 échéances du 5.08.2002 au 5.08.2006 soit 49 x 1.466,55 Euros = 71.860,95 Euros 71.860,95 Euros

dont : Capital 63.848,87 E
Intérêts 8.012,08 E

- Intérêts de retard calculés au taux du prêt (5,80 %) sur les sommes exigibles du 16.07.2002 jusqu'à complet paiement

mémoire

71.860,95 Euros
+ mémoire

Déclaration de créance Caisse d'Epargne des Alpes contre la SARL OUTILAC

Siège Social : 10, rue Hébert - B.P. 225 - 38043 GRENOBLE CEDEX 9

Téléphone 04 76 28 38 48 - Fax 04 76 28 38 50 - Télex 980275 - SWIFT : CEPAFRPP382 - www.caisse-epargne.fr

Caisse d'Epargne et de Prévoyance des Alpes - Société Anonyme à Directoire et Conseil d'Orientation et de Surveillance, banque coopérative régie par la loi n° 99-532 du 25 juin 1999 codifiée dans le Code monétaire et financier sous les articles L.512-85 et suivants, au capital de EUR 90 431 000 - 384 006 029 R.C.S. Grenoble
Société de courtage d'assurances - Garantie financière et assurance R.C.P. conformes aux articles L.530-1 et L.530-2 du Code des Assurances

SOIT UN TOTAL :

- CHIROGRAPHAIRES ECHUS DE 4.723,49 EUROS

(QUATRE MILLE SEPT CENT VINGT TROIS EUROS ET QUARANTE NEUF CENTIMES)

- CHIROGRAPHAIRES :

* ECHU DE	0
* A ECHOIR DE	71.860,95 EUROS + MEMOIRE

	71.860,95 EUROS + MEMOIRE

(SOIXANTE ET ONZE MILLE HUIT CENT SOIXANTE EUROS ET QUATRE VINGT QUINZE CENTIMES PLUS MEMOIRE)

Joignant à l'appui de la présente déclaration en photocopies:

- Délégation de pouvoirs en date du 01.03 et 10.04.2002,
- Convention-cadre de cession de créances professionnelles et justificatifs impayés,
- Contrat de prêt du 3.08.2001 et tableau d'amortissement correspondant.

Déclaration certifiée sincère
et conforme à nos écritures
Fait à Grenoble, le 7 Novembre 2002

Le Directeur de la Direction
du Contentieux
Raymond JOFFIN



Déclaration de créance Caisse d'Epargne des Alpes contre la SARL OUTILAC

Siège Social : 10, rue Hébert - B.P. 225 - 38043 GRENOBLE CEDEX 9
Téléphone 04 76 28 38 48 - Fax 04 76 28 38 50 - Téléc 980275 - SWIFT : CEPAFRPP382 - www.caisse-epargne.fr

Caisse d'Epargne et de Prévoyance des Alpes - Société Anonyme à Directoire et Conseil d'Orientation et de Surveillance,
banque coopérative régie par la loi n° 99-532 du 25 juin 1999 codifiée dans le Code monétaire et financier sous les articles L.512-85 et suivants,
au capital de EUR 90 431 000 - 384 006 029 R.C.S. Grenoble
Société de courtage d'assurances - Garantie financière et assurance R.C.P. conformes aux articles L.530-1 et L.530-2 du Code des Assurances